



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 17 août 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 2^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2020

Notre dossier : 312-00933

Dossier Régie : R-4119-2020

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la vôtre datée du 11 août 2020 (A-0023) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements et documents additionnels en vue de l'audience devant débiter le 31 août prochain dans le dossier mentionné en objet.

Liste des témoins

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la composition des panels envisagés par Énergir ainsi que les sujets qui y seront abordés. Étant donné la quantité importante de pièces produites au dossier jusqu'à présent, et dans une perspective d'efficacité procédurale, Énergir n'envisage pas de faire entendre des témoins sur la totalité des sujets abordés par ces pièces. Ainsi, à moins d'indication contraire de la part de la Régie, Énergir verrait pour le moment à mobiliser les personnes suivantes afin de témoigner sur les sujets ci-après mentionnés.

La Régie sera à même de constater qu'Énergir ne prévoit pas de panel portant sur le PGEÉ. En effet, Énergir soumet que sa preuve est complète et qu'il serait contraire aux objectifs d'efficacité réglementaire et de saine utilisation des ressources réglementaires (ce qui comprend le temps d'audience) de présenter des témoins sur ce sujet dans le contexte où la demande d'Énergir en lien avec le PGEÉ concerne un ajustement budgétaire à la marge par rapport aux programmes et mesures sous la responsabilité d'Énergir ayant déjà fait l'objet d'une approbation dans le dossier R-4043-2018 (D-2019-088).

Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « Temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Énergir n'envisage pas d'effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants, le cas échéant. Dans l'éventualité d'une présentation avec l'aide d'un support numérique (c.-à-d. PowerPoint), comme prévu au *Guide des participants à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie*, Énergir veillera à déposer au système de dépôt électronique de la Régie, au plus tard avant 16 h la veille de chaque jour d'audience, tout document qui n'aurait pas déjà été déposé.

Énergir précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessous d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant.

Panel	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 1	Mot d'ouverture	Éric Lachance Président et chef de la direction	20 min
Panel 2	Prévision de la demande, coût de service et mécanismes réglementaires en place pour faire face au contexte économique actuel	Caroline Dallaire Directrice, Réglementation et tarification Michel Vachon Directeur, Finances DaQ Caroline Provencher Chef de service, Comptabilité financière et DaQ Marc-Antoine Bellavance Chef de service, Prévision de la demande, intelligence de marché et analytique	30 min
Panel 3	Approvisionnements gaziers <i>Partiellement à huis clos</i>	Jean-Sébastien Huet Chef de service, Planification et affaires contractuelles François Crépeau Chef de service, Optimisation, nomination et centre de contrôle réseau Jean-François Tremblay Chef de service, Réglementation, approvisionnements gaziers et GNL	20 min

Panel	Sujets	Témoins	Temps requis
Panel 4	Tarifification	<p>Catherine Simard Chef de service, Réglementation, tarification et GNR</p> <p>Francis Desjardins Conseiller senior, Réglementation et tarification</p>	

Curriculum vitae des témoins d'Énergir

Énergir dépose *en liasse* comme pièce Énergir-G, Document 4, le *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins qu'elle compte faire entendre lors de l'audience ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Contraintes de temps d'un des témoins d'Énergir

Énergir profite de l'occasion pour informer la Régie des contraintes de temps d'un de ses témoins. Énergir demanderait respectueusement à la Régie d'en prendre compte lors de l'établissement du calendrier d'audience et la remercie de sa collaboration à cet égard.

- Madame Caroline Provencher (panel 2) : Non disponible les 1^{er} et 2 septembre 2020

Affidavit sur la véracité des faits

Énergir déposera au plus tard en ouverture d'audience un affidavit attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Énergir n'envisage pas de requérir de temps lors de l'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Huis clos et engagements de confidentialité

Comme indiqué au tableau ci-dessus, Énergir considère que compte tenu du caractère confidentiel de certaines des informations qui pourraient être abordées lors de la tenue du panel relatif aux approvisionnements gaziers (panel 3), ce dernier devra se tenir en partie à huis clos.

Énergir veillera à préparer les engagements de confidentialité requis et les fera signer aux représentants des intervenants intéressés à participer à ce panel qui sera tenu en partie à huis clos. Dans un souci d'efficacité procédurale, Énergir invite d'ailleurs les représentants des intervenants intéressés à prendre contact avec le soussigné préalablement à l'audience afin de recueillir les signatures nécessaires pour les engagements de confidentialité.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Énergir demande à la Régie de réserver une période de **90 minutes** pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Moyens préliminaires

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

Mise à jour de pièces

Énergir déposera le 20 août 2020 les informations demandées par la Régie en suivi de sa lettre datée du 7 août 2020 (A-0022) relativement à l'impact du scénario défavorable sur la stratégie d'approvisionnement, le revenu requis, l'ajustement tarifaire et les tarifs. De plus, Énergir veillera à déposer au même moment la mise à jour des pièces comptables en lien avec la formule paramétrique des dépenses d'exploitation et le coût en capital prospectif¹.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/mb

p. j.

¹ Voir la pièce B-0104, Énergir-G, Document 1, page 5, lignes 13 à 15.